



PRÉFET DE LA GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cayenne jeudi 29 février 2024.

Révision des prix maxima des produits pétroliers au 1^{er} mars 2024

À compter du 1^{er} mars 2024 zéro heure, les prix maxima applicables en Guyane seront les suivants :

	Au 1 ^{er} mars 2024		Evolution par rapport aux prix du mois de février 2024
	Prix maximum hors taxe	Prix maximum toutes taxes comprises	
Supercarburant sans plomb (en €/l)	1,23 €	1,92 €	+ 0,05 €
Gazole (en €/l)	1,42 €	1,89 €	+ 0,11 €
Gaz de pétrole liquéfié (en €/bouteille de 12,5 kg)	22,81 €	23,35 €	+ 0,34 €

Déterminants de l'évolution mensuelle constatée

- Les cours moyens du pétrole augmentent de 6,1 % ;
- Les cours moyens de l'essence et du gazole augmentent respectivement de 6,0 % et de 10,6 % ;
- Les cours moyens du butane augmentent de 2,9 % ;
- La parité euro/dollar demeure favorable malgré une légère diminution. Elle passe, en moyenne, de 1,0924 au mois de janvier 2024 à 1,078 ce présent mois (– 1,3 %) ;
- Pour le super sans plomb et le gazole routier, la revalorisation de la marge de détail de +1c€/L.

L'observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) a été informé du projet de révision des prix maxima, préalablement à leur mise en œuvre.

Contact presse :

Service régional de la communication interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr

www.guyane.gouv.fr